



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-1875>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **25-1875**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20004312300013

**Ville** : AURAY CEDEX

**Code postal** : 56404

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 56

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

**Identifiant interne de la consultation** : AQTA\_mapa\_2024\_038

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Monsieur le Président

**Adresse mail du contact** : Marches.publics@auray-quiberon.fr

**Numéro de téléphone du contact** : +33 297291869

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : CF article 3.2.1 du règlement particulier de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : CF article 3.2.2 du règlement particulier de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : CF article 3.2.3 du règlement particulier de la consultation

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 10/02/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Pour la partie à bons de commande, les bons de commande seront émis par les services de la Communauté de communes, au fur et à mesure de l'apparition des besoins.

**Critères d'attribution :** Valeur technique sur 60 points / prix des prestations sur 40 points

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Accompagnement à la concertation préalable à l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitation au nord de la Chartreuse de Brec'h.

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 79419000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Le présent accord-cadre s'exécutant en partie au moyen de l'émission de bons de commande, porte sur une mission d'accompagnement à la concertation préalable à l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitation au nord de la Chartreuse de Brec'h. Les prestations sont réparties en deux parties une partie fixe à prix global et forfaitaire et une partie à bons de commande (possibilité d'émettre des bons de commande en fonction des besoins et des conclusions des missions précédentes) (cf article 2.1.4 RPC). L'accord-cadre n'est pas découpé en tranche. Le prestataire ou l'équipe devra avoir les compétences requises pour réaliser ce type de missions, à savoir : - Expert concertation, - Expert en animation publique, - Urbaniste, spécialisé en aménagement opérationnel, - Chargé de communication, - Graphiste. Le marché est considéré, au sens des dispositions des articles R2162-2 alinéa 2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, comme un accord cadre mono-attributaire s'exécutant en partie au moyen de l'émission de bons de commande auprès du titulaire, au fur et à mesure de l'apparition des besoins. Le pouvoir adjudicateur n'autorise pas la présentation de variante. Montant maximum de la partie à bons de commande : 15 000 euro(s) HT pour la durée totale de l'accord-cadre.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Nord de la chartreuse - Brec'h (56400).

**Durée du marché (en mois) :** 36

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Accord-cadre de prestations intellectuelles s'exécutant en partie au moyen de l'émission de bons de commande engagé selon la procédure adaptée dans le cadre des articles L2123-1, R2123-1 1°, L2125-1 1°, R2162-2 alinéa 2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. Cet accord-cadre est conclu pour une durée de 36 mois à compter de sa notification. Il ne pourra pas être reconduit. Négociation : Cf article 4.1.2 du RPC. Le contenu des pièces relatives à la candidature dont la production est exigée est précisé à l'article 3.2 du RPC. Le contenu des pièces relatives à l'offre dont la production est exigée est précisé à l'article 7.2 du RPC. Retrait du dossier de consultation uniquement sur la plateforme de dématérialisation accessible de la manière suivante : Url : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> . Conditions de transmission des offres : le pouvoir adjudicateur impose l'envoi des offres par voie électronique sur la plateforme : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> (Cf. Article 5 du RPC). Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35 044 Rennes Cedex (téléphone : 02 23 21 28 28, télécopie : 02 99 63 56 84). Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr) adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/01/2025